

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 675

présenté par

M. Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Bonrepaux, Christian Paul, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer au nombre :

« deux »,

le nombre :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement réduit le délai maximal pour la restitution des sommes perçues de deux à un an.